Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-050100-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**
**DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**
**DE LA SÉANCE DU**
**30 juin 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans la salle des séances du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41
Nombre de Conseillers en fonction : 41
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 21

**Présents :**
Dominique ABADOMA – Daniel BRAUN – Josiane BRENDER-SYDA – Hélène CORNEC – Anne DEHESTRU – Patrice FLUCK – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Marc JUNG – Maurice KECH – Francis KLEITZ – Marianne LOEWERT – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Fleur OURY – Karine PAGLIARULO – Marcello ROTOLO – Sylviane ROTOLO – André SCHLEGEL – Marie-Josée STAENDER – André WELTY – François WURTZ –

**Ont donné procuration :**
Yves COQUELLE à Marianne LOEWERT – Annie DITTRICH à Fleur OURY – Christian FACCHIN à Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Jean-Jacques FISCHER à Maurice KECH – Claudine GRAWEY à Daniel BRAUN – Daniel HINDELANG à Sylviane ROTOLO – Marie-Christine HUMMEL à André SCHLEGEL – Yann KELLER à Claude MULLER – Francis KOHLER à Philippe HECKY – Luc MARCK à Marcello ROTOLO – Aurélie OTTMANN à Dominique ABADOMA –

**Absents non excusés :**
Jean-Pierre PELTIER – Grégory STICH – César TOGNI –

**Assistaient en outre à la séance :**
Des agents de la CCRG
La presse locale

**Secrétaires de séance :**
Dominique ABADOMA, assisté par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

*Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022*
*Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo*
*Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma*

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-050100-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

## Point 5. DÉVELOPPEMENT

### 5.1- Fonds de concours aux communes *(MS)*

*Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Roland Martin.*

*Vu la délibération du Conseil de Communauté du 4 février 2021 instaurant le dispositif du Fonds de concours aux communes.*

*Vu la délibération du Conseil de Communauté du 10 février 2022 apportant une modification des critères de l'Axe 1 par l'intégration des actions de mobilité douce aux actions environnementales.*

*Conformément au règlement en vigueur, les communes étaient invitées à présenter leurs projets portant sur des actions environnementales et mobilité douce et sur des actions en faveur du maintien des services de première nécessité, pour le 31 mai 2022.*

***Axe 1. – Actions environnementales et mobilité douce – Enveloppe budgétaire annuelle : 75 000 €***

Trois projets ont été déposés au titre de cet axe, à savoir :

- La Commune de Wuenheim a déposé un projet, en date du 8 mars 2022, portant sur les travaux de rénovation thermique au rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie abritant le secrétariat et la salle du Conseil Municipal.

  Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 6 882 € HT.

  Le montant prévisionnel des aides publiques s'élève à 1 377 € (DSIL) auquel peuvent se rajouter 2 752,50 € de la CCRG, soit un total d'aides publiques de 4 129,50 €, laissant un reste à charge pour la commune de 2 752,50 €, soit 40 %*.

- La Commune de Hartmannswiller a déposé un projet, en date du 24 février 2022, portant sur la rénovation de l'éclairage public du village par la fourniture et la pose de 70 luminaires LED avec programmateur pour abaissement nocturne.

  Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 39 028,50 € HT.

  Le montant prévisionnel de l'aide publique s'élève à 19 867,50 € (Syndicat d'Électricité + CEE) auquel peuvent se rajouter 9 580,50 € de la CCRG, soit un total d'aides publiques de 29 448 €, laissant un reste à charge pour la commune de 9 580,50 €, soit 30 %*.

**Il est précisé dans le règlement : la subvention s'effectue dans la limite d'un autofinancement de la commune égal ou supérieur à la subvention accordée par la CCRG.*

- La Commune de Linthal a déposé un projet, en date du 23 février 2022, portant sur les travaux d'aménagement d'un bâtiment communal en Café Commerce multi-service. Ce projet a été présenté en 2021 dans l'Axe 2.2 – *Actions en faveur des commerces de proximité et marchés locaux* et a bénéficié d'une subvention de 15 000 €. Cette nouvelle demande concerne la réhabilitation énergétique du bâtiment.

  Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 346 527 € HT.

  Le montant prévisionnel de l'aide publique s'élève à 262 222 € (CeA + Région + DETR-DSIL + Leader) auquel peuvent se rajouter 15 000 € de la CCRG, soit un total d'aides publiques de 277 222 €, laissant un reste à charge pour la commune de 69 305 €, soit 20 %.

Ainsi, pour l'année 2022, la CCRG engage 27 333 € pour soutenir les projets des communes au titre de l'Axe 1 – *Actions environnementales et mobilité douce*.

Le solde de l'enveloppe annuelle s'élève de fait à 47 667 €.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-050100-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

***Axe 2 – Actions en faveur du maintien des services de première nécessité (médicaux et des commerces de proximité) – Enveloppe budgétaire annuelle : 75 000 €***

La Commune de Wuenheim a déposé un projet, en date du 8 mars 2022, portant sur la réhabilitation du rez-de-chaussée d'un bâtiment communal, ancien local du Crédit Mutuel, en vue d'y accueillir un commerce multi-service. Ce projet a été présenté en 2021 dans l'Axe 1 – *Actions Environnementales* et a bénéficié d'une subvention de 15 000 €. Cette nouvelle demande porte sur les travaux d'aménagement dudit local.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 125 782 € HT.

Le montant prévisionnel des aides publiques s'élève à 65 151 € (Leader + Région) auquel peuvent se rajouter 15 000 € de la CCRG, laissant un reste à charge pour la commune de 33 931 €, soit 26 %, déduction faite d'un don émanant de la Fondation Bruneau (11 700 €).

Ainsi, en 2022, la CCRG engage 15 000 € pour soutenir les projets des communes au titre de l'Axe 2 – *Actions en faveur du maintien des services de première nécessité.*

Le solde de l'enveloppe annuelle s'élève de fait à 60 000 € permettant de soutenir des projets sur l'exercice 2022 portant sur des actions au titre de la désertification médicale.

Selon le règlement du Fonds de concours, la date de clôture des dossiers de l'Axe 1 et du sous-axe 2.2 est fixée au 31 mai de chaque année. Au vu des enveloppes disponibles pour chaque axe et sous-axe précités, il est proposé de prolonger la date de dépôt au 1er octobre 2022.

Le Bureau, réuni le 13 juin 2022, a émis un avis favorable.

*Il est proposé au Conseil de Communauté de valider :*

- *l'aide de 2 752,50 € en faveur de la Commune de Wuenheim*
- *l'aide de 9 580,50 € en faveur de la Commune de Hartmannswiller*
- *l'aide de 15 000 € en faveur de la Commune de Linthal*
- *l'aide de 15 000 € en faveur de la Commune de Wuenheim*

*soit un montant total d'aides de 42 333 € en investissement (fonction 901, article 20414124, opération 712)*

- *la prolongation de la date de clôture des dossiers au 1er octobre 2022 au vu des éléments précités.*

Les Maires des communes concernées ne prennent pas part au vote.

**Ce point est adopté dont dix procurations – *Yves Coquelle – Annie Dittrich – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Marie-Christine Hummel – Yann Keller – Francis Kohler – Luc Marck – Aurélie Ottmann –.***

*Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022*
*Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo*
*Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma*